

**LANGUE PREMIÈRE :**

- 1 - Langue de cœur**  
**- Langue d'émancipation**

- 2- Outil : - de médiation culturelle**  
**- de remédiation scolaire**

Par Adèle Joredié

**I - INTRODUCTION.**

L'intitulé de cette communication est à la fois Titre et Conclusion de « l'opération Bébé Lecture » initiée par nos soins en juin 1999 dans un espace géographique enclavé et restreint de notre petite île de Nouvelle-Calédonie en plein milieu de l'océan Pacifique à des milliers de kilomètres d'AGADIR.

Merci donc à ce premier Congrès Mondial des Autochtones francophones

- De permettre à «**NOS PAROLES** » de se rencontrer sur ce **QUI NOUS CONCERNE** sous le regard du monde.
  - De permettre à nos humbles actions de combat au quotidien de prendre de la « **HAUTEUR** » parce que désormais elles ne seront plus isolées mais mêlées et unies aux autres actions des différents membres participants à cette instance.
- 1- Pour nous permettre d'être en « phase » avec l'aspect « Mondial » de ce 1<sup>er</sup> congrès.

Nous avons exploré l'éventail des Recommandations issues du « Séminaire d'Experts sur les Peuples autochtones et l'Education » initié conjointement par le Haut Commissariat et l'UNESCO à Paris le 20 novembre 2004.

Ainsi :

Nous avons organisé notre propos sur les travaux des langues kanak (langues autochtones) autour de deux recommandations :

- ⇒ la recommandation 13 à l'intention des gouvernements
- ⇒ la recommandation 36 à l'intention des peuples autochtones.

- 2- Pour permettre aux membres participants de ce congrès d'appréhender au mieux les choix et les objectifs de notre action nous avons opté pour un bref historique de l'école.
- 3- Pour donner à notre propos une valeur d'équité nous avons choisi d'exposer succinctement la situation :
- a. Institutionnelle ;
  - b. Non institutionnelle.

## II - HISTORIQUE.

Nous sommes en Nouvelle Calédonie actuellement héritiers d'une école ayant une histoire difficile.

- ◆ Ecole des missions au sein des réserves autochtones pour des objectifs spécifiques à la mission catholique ou protestante.
- ◆ Tentative avortée d'école indigène officielle, rattachée aux affaires indigènes initiées dès 1885 jusqu'en 1919 puis à partir de cette date, rattachée au service de l'instruction publique à côté des écoles primaires. Cette école visait à :  
« *faciliter nos sélections avec les indigènes et l'accomplissement de notre mission civilisation à leur égard, ce qui exige, avant tout, qu'ils nous COMPRENNENT* »  
arrêté du gouverneur Guillain le 15 octobre 1863.

L'implantation de cette école a cultivé, éduqué :

- La honte d'être Autochtone
  - La honte de vivre Autochtone
  - La honte de parler Autochtone
  - La honte d'éduquer Autochtone
- ◆ L'école de la République n'est ouverte aux Kanak qu'à partir de 1956.
  - ◆ Les événements de 1984 et la contestation avec l'apparition dans la douleur et la souffrance des Ecoles Populaires Kanak en 1985 ont soulevé des problématiques posées à la population kanak dans la recherche de réussite et de revendication. Les Ecoles Populaires Kanaks ont apporté une démarche de rupture pour initier une approche.

En tous les cas la communauté kanak est encore porteuse d'un passé vécu d'une manière conflictuelle. Par la force des choses des schémas aliénants installés se sont enracinés, des mentalités encroûtées de complexes d'infériorité ont perduré, d'où des comportements paradoxaux de rejet-soumission chez la plupart des kanak.



### **III - LANGUES : Situation institutionnelle en matière de prise en compte des valeurs autochtones.**

#### Rappels

1- La recommandation 13 à l'intention des gouvernements exhorte les gouvernements à agir en ces termes :

*« Les Etats devraient prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que la culture, les traditions, l'histoire et les valeurs des peuples autochtones soient prises en compte dans les systèmes éducatifs nationaux de façon à respecter la diversité culturelle du pays, à combattre la discrimination et la xénophobie enracinées dans la société, à favoriser les échanges interculturels et à enrichir les programmes sur le plan intellectuel et culturel. »*

2- Par ailleurs l'accord de Nouméa signée en 1998 par l'état, le FLNKS et le RPCR affirme dans son préambule que « les langues kanaks sont comme le français des langues d'Enseignement ».

En effet, sur une population totale de 263 000 habitants, le peuple kanak qui en représente 44% (116 000) possède 28 langues. Or :

- a. On remarque que dans les textes existants, seuls quatre langues sont autorisées à être enseignées dans les collèges et lycées publics tandis qu'aucune langue n'est enseignée dans les écoles primaires.
- b. Par ailleurs les enseignements privés et ou confessionnels dispensent une éducation en langue dans certaines de leurs écoles, en option obligatoire autour d'un « programme spécifique » qui leur est propre.
- c. La réticence des parents locuteurs de langues à cet enseignement est un réel frein au développement de ces dernières en tant qu'outil de transmission .

La Direction de l'Enseignement de Nouvelle Calédonie a lancé une expérimentation de l'enseignement des langues kanak dans les classes maternelles en 2002 et dans 5 écoles seulement alors que le pays en compte un peu plus d'une centaine.

- a. Malgré tout un bilan positif de cette action a été dressé en 2005 : le projet a fait ses preuves au vu des conclusions formulées. La suite des travaux à réaliser s'inscrit maintenant dans des perspectives :
- b. D'extension de cet enseignement aux classes de C.P. puis généralisation aux cycles 2 et 3 du Primaire.
- c. D'une définition de choix et de clarification d'une Politique linguistique.
- d. De la signature d'un accord global obligatoire entre les trois provinces, le gouvernement et le Congrès de la Nouvelle Calédonie dans une optique de préservation du Patrimoine linguistique (28 langues).

Les enjeux (politique et pédagogique) de cette expérimentation exigent une définition claire des moyens :

- le statut des enseignants : Polyvalents ? Spécialisés ? Intervenants ?
- les financements
- les formations

Il appartient désormais aux autorités de faire preuve d'une volonté politique plus franche et plus affirmée afin que ces recommandations voulues par tous soient mises en œuvre.

#### **IV - LANGUES : Situation non-institutionnelle en matière de prise en compte pour une réappropriation :**

La recommandation 36 de l'UNESCO à l'intention des peuples autochtones dit :

*« les peuples autochtones sont invités à poursuivre leurs actions en vue de faire du droit à l'éducation de leurs communautés un droit pleinement applicable. Ils sont en outre invités à utiliser les normes et principes existants en matière de droits de l'homme pour renforcer la contribution de leurs cultures et leurs traditions à l'avenir de l'humanité tout entière. »*

##### 1- Les problèmes posés

- Déperdition lente et progressive des langues et des valeurs de base de la société traditionnelle kanak.
  - Les langues sont plus ou moins parlées (par réticence, par honte, par ignorance, mariage mixte, maman locutrice d'une autre langue, ou par choix personnel)
- L'école de la République monopolise le temps de l'enfant et ne laisse aucun espace à l'éducation traditionnelle d'où la réinsertion négative de nos enfants dans leur milieu culturel d'origine.
- L'échec scolaire et échec social frisant une exclusion drainée par l'entrée remarquée en tribu de la petite délinquance : (cannabis, alcool, vol, viols, suicide)
- Déscolarisation précoce en milieu de parcours scolaire (13-14 ans)
  - Souvent cette déscolarisation trouve sa source dans le décalage donné à l'école par les parents et/ou dans les conditions matérielles précaires, familles fragmentées, conflits fonciers.
- Entrée massive de la télévision et substitution de la parole kanak par celle des feuilletons américains ou des jeux.
- Pratique de la langue orale autochtone seulement dans ses aspects de LANGUE FACTUELLE et non plus de la langue du cœur et de l'épanouissement individuel, la langue de légitimité et de transmission, la langue d'identité, de communication et de partage.

##### 2- Propositions de régulation

Action 1 : Opération « Bébé lecture » en tribus initiée en 1999.

Lieux : Canala, commune de 4 100 habitants dont 92,6% de Kanak répartis sur 12 tribus.

Publics concernés : Bébés de 0 à 33 mois

Activités : Deux séances hebdomadaires d'animation en langue autour du livre ;

Support : Album/jeunesse réécrits en langue autochtone Xârâcùù.

Objectifs :

- i. Nous réapproprier le Droit de nous occuper de ce qui nous concerne, le Droit d'éduquer nous-mêmes nos enfants. Nous réapproprier le droit de disposer nous mêmes en tribu des moyens traditionnels de transmission de nos valeurs.

- ii. Donner à nos enfants des tribus le droit de disposer du beau, de se l'approprier comme les autres enfants de la ville et du village.
- iii. Introduire dans la case le livre « objet étranger » et'y vulgariser sa présence.

Enjeux : Dans le pays du non-dit où le silence est valeur intrinsèque d'une supposée « Bonne Éducation », l'opération Bébé-lecture a fait des émules tout comme elle a fait des opposants. En tous les cas,

- i. elle a pu réactualiser les valeurs en perte de vitesse comme elle a pu apporter des bouleversements aux comportements 34,9 ?? dans les différents domaines (culturel, psychologique, politique, économique, social).
- ii. Elle a pu conforter la langue première de l'enfant dans son statut de l'Être, de l'Ame : l'imprégnation intuitive et implicite des sons de la langue (tonalité, rythme, musicalité, mot, structure).
- iii. Elle a facilité une autonomie d'existence remarquable chez l'enfant dès ses premières paroles compréhensibles.
- iv. Elle a instauré l'utilisation précise des mots de désignation d'objets courants ;
- v. Elle a créé une attitude réflexive précoce sur la construction de la langue ;
- vi. Elle instaure des réflexes de correction ;
- vii. Elle conduit à une tendance précoce à la découverte de l'autre, du différent ;
- viii. Elle a ancré dans le vécu de l'enfant une expression du ressenti que l'adulte n'a pas appris à cultiver.

L'opération Bébé-lecture a créé les conditions prédestinée à un comportement scolaire de curiosité, d'ouverture, c'est tellement beau de parler, de chanter, de fredonner, de murmurer à cette âge là les belles choses, les moins belles aussi, les plus aisées, les plus difficiles, dans une langue qui vient du cœur.

Action 2 : Opération Français/Xârâcùù – Mathématiques/Xârâcùù, travaux croisés, opération initiée en mars 2003.

Lieux : Canala, Collège publique ;

Public concerné : Élèves des classes de 6eme, 5eme et 4eme : 150 élèves.

Activités : Une heure/semaine par section et par matière ;

Objectifs :

- i. Reconnaître et valoriser au sein de l'école le statut de double locuteur de l'élève ;
- ii. Faire prendre conscience aux enfants des difficultés et des richesses liées à leur bilinguisme ;
- iii. Maîtriser les deux langues dans leurs spécificités ;

iv. Dépasser la traduction et acquérir la notion de version.

Les problèmes posés : La situation linguistique actuelle dans laquelle se trouvent les enfants résulte de la déliquescence de la langue première :

- i. Pauvreté de leur vocabulaire ;
- ii. Construction erronée ;
- iii. Absence de référents ;
- iv. Absence d'acuité auditive (son de la langue), confusion de sons ;
- v. Traduction (*Panêê-nâ catoa* : dans un texte, les enfants écriront « mon père à moi sort » au lieu de « mon père sort »).

Les enjeux : Dans un établissement scolaire où les enseignants sont tous issus de la culture dominante, où l'habitude a été de déverser le savoir depuis un piédestal très élevé à un enfant alors qu' on ignorait complètement le sens de son nom, le désir profond de quelques militants de l'Enseignement de faire réussir les enfants a généré ces travaux croisés. Ainsi, après trois ans pouvons nous remarquer :

- i. une motivation plus grande des enfants aux cours ;
- ii. un regard autre de ces mêmes enfants sur la langue d'apprentissage et en même temps un réel désir d'enrichissement du vocabulaire dans les deux langues;
- iii. Une conscience phonologique plus développée de la langue première amène une meilleure maîtrise des différences phonologiques des deux langues, d'où moins de confusions à l'écrit comme à l'oral;
- iv. Les enseignants ont un autre comportement et une meilleure compréhension des difficultés des élèves avec qui ils sont supposés partager leurs savoirs ;
- v. L'étude comparative des notions simples en mathématiques a permis aux élèves et aux enseignants de mettre en relation les concepts et de se rendre compte que les mathématiques ne sont pas forcément une matière en dehors de la pratique de tous les jours ;

Atelier : Atelier Identité, Education, Langue, Culture  
1<sup>er</sup> Congrès des Peuples Autochtones Francophones,  
Agadir – 2-6 novembre 2006

Personne n'a l'exclusivité d'une langue et des travaux y afférant, par contre tout un chacun (institution, communauté ou individu) a la responsabilité de la disparition ou du développement de la langue précise qu'il parle. Tout autochtone, quel qu'il soit et où qu'il soit, est contraint par respect pour son statut d'autochtone de faire tout ce qui est son pouvoir pour sauvegarder sa langue.

